

# Rôle et mission du référent en DITEP ou MECS

## OBJECTIFS

- Permettre au participant d'appréhender le rôle du référent et la diversité des missions au regard des textes qui régissent les établissements médico-sociaux cités .
- Analyser les liens possibles, les blocages ou les contradictions existantes pour l'exercice du rôle de référent entre les MECS , les DITEP et autres partenaires
- Elaborer les contours de la fiche de fonction du référent.

## PUBLICS

Cadres éducatifs, éducateurs spécialisés, psychologues, assistantes sociales..

## PROGRAMME

### 1 - Introduction :

- Evolution des politiques dans le champ du handicap,
- Spécificité des ITEP et MECS dans le secteur médico-social
- Cadre légal et réglementaire des ITEP, SESSAD, MECS
- MDPH, EPE, CDAPH et notification -

### 2 – Cadre réglementaire des ITEP, SESSAD et MECS

- Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 des enfants en situation de handicap
- Ordonnance de 45 sur la PJJ
- Ordonnance du 07 janvier 59 protection sociale de l'enfance
- Loi du 5 mars 2007 et du 14 mars 2016
- Loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale
- Décret n° 2009-378 du 2 avril 2009 relatif à la scolarisation des enfants, des adolescents et des jeunes adultes handicapés et à la coopération entre les établissements

### 3 – Rôle du référent

- Projet d'établissement , outils de la loi de 2002, livret d'accueil, CVS...
- Projet personnalisé d'accompagnement (PPA), recommandations de l'ANESM
- Coordination des actions, liens avec l'équipe éducative et interdisciplinaire, avec les autres intervenants
- Relations avec les familles, coordination avec les partenaires externes
- Dossiers de l'utilisateur et écrits professionnels, parcours de l'utilisateur

### 4 – Elaborer la fiche de fonction du référent

## METHODES PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques et analyse de situations professionnelles apportées par les stagiaires , mutualisation d'expérience s innovantes dans la prise en compte des pathologies limites de l'enfance, et des coopérations institutionnelles .

## ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

### Durée :

- 2 journées, soit 14 heures de formation

### Intervenant :

- Michel DEFRANCE, Consultant, Président honoraire de l'Aire, de la FNADES